

LE PLAN DE PROPRETÉ DE LA VILLE DE BOURGANEUF

L'entretien des voies et espaces publics a toujours été une mission importante pour l'équipe des services techniques de la ville qui veille au cadre de vie des Bourganiaud(e)s.

Depuis l'interdiction pour les communes d'utiliser les pesticides sur les surfaces perméables, la municipalité cherche des solutions pour gérer cette tâche devenue chronophage et ce au regard des moyens humains et financiers dont elle dispose.

Un plan de propreté a été validé, et mis en place dès le mois de septembre 2022.

Les agents interviendront tous les jours de l'année, dans le cadre de ce plan (voir tableau synthétique au verso) :

- ⇒ ramassage des poubelles pour papier et petits déchets,
- ⇒ nettoyage des rues de la ville avec du petit équipement et désormais la balayeuse mais ce matériel n'a pas accès à tous les espaces,
- ⇒ désherbage et entretien des accotements de la ville et des villages avec l'épareuse,
- ⇒ entretien des espaces verts (pelouses, haies, massifs),
- ⇒ des prestataires extérieurs interviennent notamment aux cimetières et sur les espaces dédiés aux équipements d'eau potable et d'assainissement collectif.

DÉCHETS

La Communauté de Communes Creuse Sud-Ouest exerce la collecte et le traitement des déchets ménagers mais également des déchets recyclables (Points d'Apport Volontaire) et assure l'entretien des équipements et des espaces dédiés au service.

Les encombrants doivent être déposés gratuitement en déchetterie (Route de la Souterraine à Saint-Dizier-Masbaraud) et non sur les trottoirs, au pied des conteneurs ou sur les espaces publics.

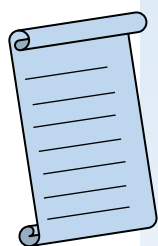
Cette infraction est passible d'une amende. Leur enlèvement génère du temps et des frais pour les services, qui se répercutent sur le coût de la prestation et donc sur la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

ACCEPTER QUE TOUT NE SOIT PAS PARFAIT

Tous ces changements demandent du temps et des ajustements. Mais si les pratiques changent en faveur de l'environnement, les mentalités des citoyens doivent aussi évoluer.

Alors, en attendant de trouver les bons protocoles/réglages, nous vous demandons d'être indulgents si les mauvaises herbes font de la résistance...

Cependant, si la commune se doit d'entretenir les espaces publics, les bourganiaud(e)s aussi ont des devoirs et des obligations légales. La loi stipule que les riverains doivent assurer :



- ⇒ le nettoyage des feuilles mortes et détritiques,
- ⇒ le désherbage des pieds de maison et de clôture (balayage et démaquage inclus),
- ⇒ la taille des haies en hauteur (2 mètres maximum) de manière à ce qu'elles n'entravent pas la circulation et la visibilité,
- ⇒ la taille des arbres notamment pour préserver les réseaux aériens,
- ⇒ le dégagement de la neige ou du verglas, ainsi que l'épandage de sel, de sable visant à assurer la sécurité du trottoir en hiver.

Je ne jette pas par terre,
 J'utilise les corbeilles de propreté (jeux à gratter, mégots,
 chewing-gums, déjections canines),
 Je participe à la propreté de ma ville,
 Je respecte l'environnement,
 Je lutte contre la pollution,
 Je suis un citoyen attentif à l'image de ma ville

ENTRETIEN DES ESPACES VERTS

SECTEURS	PERIODES D'INTERVENTION	FREQUENCES	INTERVENTIONS
Centre historique Jardin de l'Hôtel de ville, place du Mail et de l'Hôtel de Ville	Toute l'année	3 fois par an Toutes les 3 semaines	Taille des haies Tonte et massifs
Centre-ville	Toute l'année	1 fois par mois 2 fois par an	Désherbage Taille des haies
Place de l'Arrier Rond-point ancien tribunal	Toute l'année	2 fois par an 1 fois par mois 1 fois par mois	Taille des haies Tonte Massifs
Rue de la République Quartier de la Roche Carrefour Chapoux	Toute l'année	2 fois par an 5 fois par an 2 fois par an	Taille des haies Tonte Massifs
Lotissement des Javelles	Toute l'année	6 fois par an	Tonte
Gare / Coulée verte	Toute l'année	Toutes les 6 semaines 5 fois par an	Tonte Massifs Cavi Agora
Rue Jean Jaurès (escalier compris)	Toute l'année	Square : toutes les 6 semaines Rue et escalier : 5 fois par an	Taille des haies ; Tonte ; Massifs -
Route de la cascade	Toute l'année	Toutes les 6 semaines	Tonte
Quartier de l'hôpital (HLM)	d'avril à octobre	2 fois par an 1 fois par mois	Taille des haies Tonte
Route de Guéret comprenant le chemin du golf	d'avril à octobre	1 fois par mois	Tonte
Rue de la châtaigneraie comprenant enceinte du stade avenue Pierre d'Aubusson	d'avril à octobre	4 fois par an	Taille des haies ; tailles des arbres ; Tonte ; Massifs
Pôle des Énergies	Toute l'année	Suivant le calendrier d'ouverture	Tonte
Terrain de football	Toute l'année	Toutes les 2 semaines pendant la période sportive	Tonte
Rond-point Rigour		3 fois par an	
Ecoles	Toute l'année	Intervention les mercredis et périodes scolaires	
Site du Verger	mars à octobre	Toutes les 6 semaines 2 fois par an	Débroussaillage Tonte de la prairie humide
Chemins communaux		1 fois par an	
Site de la Chassagne		3 fois par an	
Cimetières Centre-ville et Rigour (une entreprise extérieure)	Toute l'année	10 fois par an 4 fois par an	Tonte Désherbage